

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED
WT/TPR/S/164
3 mai 2006

(06-2075)

Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

Rapport du Secrétariat

ISLANDE

Le présent rapport, préparé pour le troisième examen de la politique commerciale de l'Islande, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé à l'Islande des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à Mme Katie Waters (tél. 022 739 5067), M. Karsten Steinfatt (tél. 022 739 6759) et M. Raymundo Valdés (tél. 022 739 5346).

La déclaration de politique générale présentée par l'Islande est reproduite dans le document WT/TPR/G/164.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Islande.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
OBSERVATIONS RÉCAPITULATIVES	vii
1) INTRODUCTION	vii
2) ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	vii
3) CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	viii
4) ACCÈS AU MARCHÉ POUR LES MARCHANDISES	viii
5) AUTRES MESURES AFFECTANT LE COMMERCE	x
6) POLITIQUES SECTORIELLES	x
I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	1
1) APERÇU GÉNÉRAL	1
2) STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE, PRODUCTION ET EMPLOI	1
3) POLITIQUE MONÉTAIRE ET POLITIQUE DE CHANGE	4
4) POLITIQUE BUDGÉTAIRE	6
5) BALANCE DES PAIEMENTS	8
6) COMMERCE EXTÉRIEUR	10
7) INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT	11
8) PERSPECTIVES	11
II. CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	13
1) APERÇU GÉNÉRAL	13
2) FORMULATION ET APPLICATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	13
i) Cadre juridique général	13
ii) Formulation, application et objectifs de la politique commerciale	14
3) RÉGIME DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER	15
4) RELATIONS INTERNATIONALES	17
i) Organisation mondiale du commerce	17
ii) Accords commerciaux préférentiels et autres arrangements	18

	<i>Page</i>
III. POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE	23
1) INTRODUCTION	23
2) MESURES AGISSANT DIRECTEMENT SUR LES IMPORTATIONS	24
i) Procédures et documentation	24
ii) Évaluation en douane	26
iii) Règles d'origine	27
iv) Droits de douane	28
v) Autres impositions affectant les importations	32
vi) Restrictions à l'importation, y compris les licences	35
vii) Mesures correctives commerciales contingentes	38
viii) Normes et autres prescriptions techniques	40
ix) Mesures sanitaires et phytosanitaires	43
3) MESURES AGISSANT DIRECTEMENT SUR LES EXPORTATIONS	46
i) Procédures et impositions	46
ii) Contingents et interdictions d'exportation, restrictions et régimes de licences	47
iii) Avantages tarifaires et fiscaux	47
iv) Promotion, financement, assurance et garantie des exportations	48
4) MESURES AGISSANT SUR LA PRODUCTION ET LE COMMERCE	49
i) Cadre juridique des entreprises	49
ii) Politique de la concurrence	52
iii) Incitations et autres formes d'aide publique	55
iv) Entreprises de commerce d'État, entreprises publiques et privatisation	58
v) Marchés publics	60
vi) Droits de propriété intellectuelle	64
IV. POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR	73
1) APERÇU GÉNÉRAL	73
2) AGRICULTURE	75
i) Caractéristiques principales	75
ii) Systèmes généraux de soutien	77
iii) Soutien à la production laitière, à la production ovine et à la production légumière	78
iv) Droits de douane et contingents tarifaires	79
v) Autres mesures à la frontière	81
vi) Imposition intérieure	82
3) PÊCHE ET TRANSFORMATION DU POISSON	82
i) Principales caractéristiques	82
ii) Cadre institutionnel et juridique	83
4) AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	86
5) ÉNERGIE	89
i) Caractéristiques principales	89
ii) Cadre institutionnel et juridique	90

	<i>Page</i>
6) SERVICES	91
i) Caractéristiques principales	91
ii) Télécommunications	92
iii) Services financiers	97
iv) Transport aérien	104
v) Transport maritime	108
 BIBLIOGRAPHIE	 113
APPENDICE – TABLEAUX	117

GRAPHIQUE

III. POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE	
III.1 Distribution des taux NPF, 2005	30

TABLEAUX

I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	
I.1 Produit intérieur brut, par secteur, 1999-2004	2
I.2 Principaux indicateurs macro-économiques, 1999-2005	2
I.3 Quelques indicateurs monétaires et indicateurs de change, 1999-2005	5
I.4 Situation générale des finances publiques, 1999-2005	7
I.5 Balance des paiements, 1999-2005	8
II. CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	
II.1 Communications présentées par l'Islande dans le contexte du Programme de Doha pour le développement, décembre 2005	18
II.2 Participation de l'Islande à des accords commerciaux préférentiels, novembre 2005	21
III. POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE	
III.1 Structure du tarif douanier islandais, 2005	28
III.2 Analyse succincte des droits NPF appliqués par l'Islande, 2005	30
III.3 Taux de la TVA autres que 24,5 pour cent, fin 2005	33
III.4 Autres taxes et impositions à la production et à la consommation (y compris les importations), 2005	35
III.5 Produits soumis à licence ou à d'autres restrictions à l'importation	36
III.6 Produits assujettis à une interdiction conditionnelle des importations, au titre du Règlement n° 509/2004	45
III.7 Interdictions à l'exportation et prescriptions en matière de licence à l'exportation, mars 2006	47
III.8 Principaux types d'entreprises en Islande, bureaux responsables et prescriptions requises	50
III.9 Programmes de soutien actuellement en vigueur en Islande (à l'exception de l'agriculture)	56
III.10 Aperçu des privatisations récentes et futures	59
III.11 Instruments juridiques nationaux concernant les marchés publics en vigueur	60

	<i>Page</i>	
III.12	Valeurs de seuil concernant les marchés publics, aux termes de la législation islandaise, de l'Accord sur l'EEE et de l'AMP	61
III.13	Délais de participation aux procédures de passation de marchés publics	62
III.14	Récapitulatif des principales lois en matière de DPI en vigueur en Islande	65
III.15	Redevances prélevées sur le matériel d'enregistrement audio et vidéo	67
IV.	POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR	
IV.1	Principales productions végétales et animales, 2000-2004	75
IV.2	Produits soumis à des contingents tarifaires, 1 ^{er} juillet 2004-30 juin 2005	80
IV.3	Recettes du Trésor provenant des taxes et redevances appliquées aux activités agricoles, 2004	82
IV.4	Produits manufacturés, 2004	87
IV.5	Législation actuellement en vigueur en matière de télécommunications	94
IV.6	Principaux textes législatifs et réglementaires sur le transport aérien	107
IV.7	Législation sur le transport maritime actuellement en vigueur en Islande, 2006	111

APPENDICE – TABLEAUX

I.	ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	
AI.1	Exportations de marchandises, par groupe de produits, 1994-2004	119
AI.2	Importations de marchandises, par groupe de produits, 1994-2004	120
AI.3	Exportations de marchandises, par partenaire commercial, 1994-2004	122
AI.4	Importations de marchandises, par partenaire commercial, 1994-2004	123
II.	CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	
AII.1	État des notifications à l'OMC, 2000-2005	124
III.	POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE	
AIII.1	Règlements techniques notifiés par l'Islande à l'Autorité de surveillance de l'AELE, 2000-2005	126
AIII.2	Participation de l'Islande à des accords internationaux relatifs aux droits de propriété intellectuelle	127
IV.	POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR	
AIV.1	Engagements spécifiques de l'Islande au titre de l'AGCS	128

OBSERVATIONS RÉCAPITULATIVES**1) INTRODUCTION**

1. Le niveau de vie de l'Islande est parmi les plus élevés au monde, ce qui s'explique en partie par l'ouverture générale de son économie, une ouverture qui favorise sa spécialisation internationale et donc les retombées du commerce. Depuis l'examen antérieur, réalisé en 2000, l'Islande continue de tirer parti de ses atouts traditionnels que sont la pêche et l'énergie, tout en développant de nouvelles activités. Toutefois, certaines activités agricoles demeurent fortement subventionnées, ce qui à la fois impose des coûts aux contribuables et aux consommateurs et réduit le bien-être général. L'adoption de nouvelles mesures destinées à réduire l'aide à l'agriculture pourrait générer des avantages économiques, et contribuer à harmoniser la politique agricole avec les solutions fondées sur le marché qui ont favorisé la prospérité de l'Islande.

2. L'Islande a engagé de nombreuses réformes durant la période considérée, des réformes souvent motivées par son adhésion à l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE). Plusieurs nouvelles mesures, notamment l'assouplissement des restrictions à l'investissement étranger, se sont adressées principalement à ses partenaires de l'EEE, creusant ainsi l'écart entre le traitement que l'Islande leur accorde par rapport à celui qu'elle accorde aux autres Membres de l'OMC. La suppression de cet écart par l'application de réformes fondées sur le principe NPF et par leur intégration dans l'OMC permettrait de réduire les distorsions des échanges et de l'investissement, d'accroître la concurrence sur le marché intérieur et d'éviter une dépendance excessive à l'égard du marché de l'EEE. Ce sont là d'importantes considérations compte tenu des déséquilibres macro-économiques récurrents de l'Islande, qui début 2006 ont de nouveau mis à rude épreuve la flexibilité de son économie.

2) ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

3. Le revenu par habitant de l'Islande est parmi les plus élevés au monde (environ 33 500 dollars EU). Ses résultats économiques ont toujours été instables, en partie du fait de sa petite taille et de sa forte dépendance à l'égard d'une poignée seulement d'activités de production et de biens d'exportation. Toutefois, cette instabilité s'est atténuée depuis le début des années 90, grâce à la diversification accrue de l'économie, au lancement de réformes structurelles et à l'amélioration des politiques macro-économiques. Les finances publiques sont saines, mais une politique budgétaire anticyclique plus vigoureuse pourrait sans doute contribuer à modérer les fluctuations macro-économiques. La politique monétaire est depuis 2001 fondée sur le ciblage d'un taux d'inflation.

4. La croissance économique annuelle moyenne de l'Islande s'est chiffrée à environ 3,6 pour cent durant la période 2000-2005. L'année 2002 a connu une récession brève et bénigne, mais la croissance a repris en 2003, tirée par la demande intérieure, en particulier par des projets d'investissement à grande échelle dans les secteurs de l'aluminium et de l'électricité, et par une consommation privée soutenue. À mesure que la croissance s'est amplifiée en 2004, pour se confirmer en 2005, des signes de surchauffe se sont manifestés sous la forme d'une poussée inflationniste, d'une croissance rapide du crédit, d'un emballement des prix des actifs, d'un alourdissement du déficit courant et d'une montée de l'endettement extérieur. La politique monétaire a donc été resserrée, et la politique budgétaire est devenue plus restrictive. Compte tenu des déséquilibres croissants, la brusque glissade de la couronne islandaise, début 2006, pourrait entraîner un recul significatif de la demande intérieure, surtout si l'on considère le niveau élevé de l'endettement extérieur.

5. La part du commerce des marchandises dans le PIB est demeurée relativement constante depuis au moins 1980 et son niveau (environ 50 pour cent) est faible pour une économie de taille modeste. L'adhésion à l'EEE semble avoir eu un effet notable sur la structure des exportations islandaises, qui sont de plus en plus dominées par l'Union européenne. Les produits alimentaires, et surtout les produits de la mer, demeurent la catégorie la plus importante, encore que la composition du panier des exportations se soit fortement modifiée, conséquence d'une présence accrue des produits manufacturés dans les exportations totales entre 1998 et 2004, notamment pour l'aluminium et les médicaments. Le commerce des services est très dynamique depuis quelques années, tout comme l'investissement direct, aussi bien entrant que sortant.

3) CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

6. Étant donné sa taille modeste, l'Islande considère sa participation au commerce international comme un élément indispensable de sa politique économique et comme l'un des facteurs de sa prospérité économique. Elle joue un rôle actif dans le système commercial multilatéral, bien que son administration publique soit fort restreinte, et elle a présenté plusieurs propositions dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Elle a présenté de nombreuses notifications, mais quelques-unes sont encore en suspens, par exemple celles qui concernent les subventions aux exportations de produits agricoles, les règles d'origine préférentielles, les marchés publics et les mesures SPS. L'Islande n'a jamais été partie à un quelconque différend au sein de l'OMC.

7. L'Islande conduit sa politique commerciale dans le cadre de son appartenance à l'EEE et, ainsi que le requiert l'Accord sur l'EEE, elle a transposé dans son droit interne l'essentiel de la législation du marché unique de l'UE. D'où le lancement de réformes économiques de grande envergure

depuis 2000, qui ont encore creusé l'écart entre le traitement accordé aux partenaires de l'EEE et le traitement accordé aux autres pays dans divers secteurs économiques. En tant que membre de l'EEE, l'Islande accorde un accès presque totalement sans restrictions aux marchandises, aux travailleurs, aux services et aux capitaux venant des autres membres.

8. Dans le cadre de son appartenance à l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Islande est partie à un réseau imposant et grandissant d'accords de libre-échange, qui reflètent le plus souvent ceux de l'UE. Elle applique donc des droits préférentiels aux importations originaires de 37 Membres de l'OMC, au titre de divers accords de libre-échange. Si on exclut l'EEE et l'AELE, les accords de libre-échange couvrent un volume très limité des échanges commerciaux de l'Islande. L'Islande applique pour les règles d'origine préférentielles le Système de cumul paneuropéen.

9. L'Islande applique des restrictions à l'investissement étranger dans des secteurs peu nombreux mais importants: la pêche, l'énergie et le transport aérien. Certaines restrictions à l'investissement ne s'appliquent qu'aux personnes physiques et morales des pays non membres de l'EEE ou de l'OCDE. En outre, la législation islandaise donne à l'État un large pouvoir de limiter l'investissement étranger en cas de graves difficultés économiques dans tel ou tel secteur.

4) ACCÈS AU MARCHÉ POUR LES MARCHANDISES

10. Les droits NPF appliqués par l'Islande sont relativement faibles, puisque leur moyenne globale se situe à 5,9 pour cent; toutefois, le droit moyen appliqué aux produits agricoles est beaucoup plus élevé (18,3 pour cent, définition de l'OMC) que le droit moyen appliqué aux autres produits (2,5 pour cent). Environ 70 pour cent des lignes tarifaires indiquent une franchise de droits et 4,7 pour cent indiquent des droits non ad valorem; ces derniers s'appliquent aux produits agricoles et se soldent par des équivalents ad valorem

allant jusqu'à environ 500 pour cent. L'agriculture bénéficie également d'une protection tarifaire élevée dans le cadre d'accords préférentiels. La protection tarifaire est élevée au premier stade de l'ouvrison et pour les produits entièrement transformés, mais faible pour les produits semi-transformés.

11. Des contingents tarifaires s'appliquent à 86 lignes tarifaires, avec des taux hors contingent allant jusqu'à 306 pour cent. Les contingents sont mis aux enchères quand la demande dépasse les volumes contingentaires disponibles pour les engagements en matière d'accès minimal. Ce système favorise la répartition rationnelle des contingents parmi les utilisateurs et accroît les recettes publiques, mais il augmente aussi les coûts supportés par les négociants. À ce jour, les contingents n'ont pas été attribués à tel ou tel pays, mais, à compter de 2007, un système de contingent réciproque sera mis en application avec l'UE.

12. Environ 95 pour cent des lignes tarifaires sont consolidées, mais le taux consolidé moyen (31,5 pour cent) est beaucoup plus élevé que le taux appliqué moyen, ce qui réduit la prévisibilité autrement offerte par les consolidations tarifaires globales de l'Islande. Pour un petit nombre de lignes tarifaires, les droits appliqués sont plus élevés que les droits consolidés.

13. L'Islande n'a pas appliqué de mesures antidumping, de mesures compensatoires ni de mesures de sauvegarde.

14. L'Islande a accédé à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) en 2001, année où elle a également adopté de nouvelles lois sur les marchés publics et sur les procédures d'adjudication de travaux publics. Les limitations concernant la portée de ses engagements au titre de l'AMP se rapportent, entre autres choses, à divers secteurs de services, certains marchés de services ou de services d'utilité publique ainsi que l'achat de produits animaux. Les autorités sont en train d'instituer un système pour la

collecte des informations statistiques requises dans le cadre de l'AMP.

15. En 2000, l'Islande a notifié à l'OMC sa législation destinée à mettre en œuvre l'Accord OTC. Elle a l'obligation de transposer dans son droit interne la législation de l'EEE sur les règlements techniques, les normes, les essais et la certification, et la majorité des normes et des règlements techniques islandais s'inspirent des normes de l'UE. Durant la période considérée, l'Islande a notifié 41 projets de règlements techniques à l'Autorité de surveillance de l'AELE, mais un seul à l'OMC.

16. En application de l'Accord SPS, l'Islande a notifié aux Membres de l'OMC certaines interdictions d'importation à titre de mesures d'urgence; toutefois, elle n'a pas encore notifié le Règlement n° 509/2004, qui a interdit l'importation de certains produits agricoles sauf dérogation accordée par le Ministre de l'agriculture. L'Islande bénéficie d'une vaste dérogation à la législation sanitaire de l'EEE, mais en pratique nombre de ses règlements SPS ont été harmonisés avec ceux de l'UE. Les produits dérivés d'animaux à qui ont été administrés des agents ou hormones favorisant la croissance sont interdits en Islande. Les autorités signalent qu'aucune restriction ne s'applique actuellement aux organismes génétiquement modifiés.

17. L'Islande a adopté durant la période considérée trois nouvelles lois sur les droits de propriété intellectuelle (DPI): la Loi sur la protection des dessins et modèles industriels, la Loi relative aux marques collectives et la Loi relative aux inventions des employés. D'autres lois sur les DPI ont été modifiées. L'Islande est signataire de plusieurs traités internationaux sur les DPI et, depuis 2000, elle a adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, ainsi qu'à la Convention sur le brevet européen.

5) **AUTRES MESURES AFFECTANT LE COMMERCE**

18. Très peu de mesures influent directement sur les exportations islandaises, et elles se rapportent le plus souvent aux produits agricoles (voir ci-dessous). Les restrictions à l'exportation ou les formalités de licences d'exportation sont imposées pour protéger la santé humaine ou animale ou pour d'autres raisons non commerciales. Les entreprises islandaises disposent de très peu de financements publics à l'exportation.

19. D'importantes modifications ont été apportées depuis 2000 au régime islandais de la concurrence, afin de donner effet à des changements institutionnels et à la législation de l'EEE, et pour renforcer les pouvoirs de l'Office de la concurrence. Le régime national islandais de la concurrence correspond aux règles de l'EEE sur la concurrence, lesquelles s'appliquent lorsque des pratiques restrictives risquent de nuire aux échanges entre pays membres de l'EEE.

20. Le commerce de détail des boissons alcoolisées et l'importation et la vente en gros de tabac et de produits du tabac sont du ressort exclusif de la Régie d'État des alcools et des tabacs, l'unique entreprise commerciale d'État du pays. L'Islande a continué de privatiser ses entreprises d'État durant la période considérée, et il s'est agi notamment d'actifs du secteur bancaire et du secteur des télécommunications, ainsi que de la Caisse de crédit agricole. Des mesures ont également été prises pour simplifier le système fiscal et réduire les taux d'imposition, notamment en ramenant de 30 à 18 pour cent l'impôt sur le revenu des sociétés et en abolissant l'impôt sur la fortune.

21. Si l'on exclut l'agriculture, les aides de l'État sont faibles et généralement de nature horizontale, puisqu'elles ciblent principalement les activités de recherche-développement, la promotion des petites et moyennes entreprises, la formation et la création d'emplois.

6) **POLITIQUES SECTORIELLES**

22. Le modeste secteur agricole de l'Islande est l'un des plus fortement subventionnés au monde, puisque le soutien aux producteurs est estimé à environ 70 pour cent. L'aide vise surtout la production ovine et la production laitière. Le lait fait l'objet de paiements directs liés à la production, de quotas de production et de prix administrés. Les éleveurs de mouton reçoivent des paiements directs fondés sur des objectifs de soutien, ainsi que des paiements subordonnés à la qualité. Les producteurs de viande d'agneau doivent exporter un certain pourcentage de leur production. Durant la période considérée, les changements apportés à la politique agricole ont été les suivants: établissement d'un mécanisme de péréquation des prix afin de soutenir les exportations agricoles, mécanisme en vertu duquel les exportations de produits fabriqués avec des matières premières agricoles bénéficient d'un remboursement égal à la différence entre le coût des matières premières sur le marché international et le coût des matières premières sur le marché intérieur; adoption d'un système de paiements directs aux agriculteurs qui produisent des légumes et des plantes dans des serres; et établissement de nouvelles règles concernant la production laitière. Dans sa notification la plus récente à l'OMC, l'Islande indiquait que, pour les années 2000-2002, elle n'avait pas versé de subventions à l'exportation de produits agricoles.

23. Le secteur de la pêche et de la transformation du poisson demeure un pilier de l'économie islandaise, puisqu'il représente 60 pour cent des recettes totales d'exportation de marchandises. Pour la protection du stock de ressources, les pêcheries sont gérées à l'aide d'un système de quotas individuels et cessibles; en 2004, une redevance de pêche imposée aux propriétaires de bateaux détenant des droits de capture a été mise en place. L'Accord sur l'EEE n'englobe pas le secteur de la pêche. La propriété d'entreprises de pêche et d'entreprises de transformation primaire du poisson est limitée aux nationaux ou résidents

islandais, bien que des non-résidents puissent détenir jusqu'à 25 pour cent du capital de sociétés islandaises exerçant ces activités.

24. L'Islande est très bien pourvue en ressources énergétiques, et les coûts de l'énergie sont faibles au regard des normes internationales. D'importants changements ont été apportés aux lois régissant le secteur de l'énergie afin de le rendre plus performant et plus concurrentiel, suite aux engagements qu'elle a pris en tant que membre de l'EEE. Toutefois, le secteur de l'électricité demeure entièrement aux mains de l'État ou des administrations locales. Seules des personnes physiques ou morales résidant en Islande ou dans un pays membre de l'EEE ou de l'AELE peuvent être propriétaires de droits d'exploitation de ressources énergétiques ou d'entreprises de production ou de distribution d'énergie, mais il demeure possible de conclure des accords étendant ces avantages à d'autres parties.

25. Les activités manufacturières en Islande sont principalement concentrées dans les industries énergivores, notamment la production d'aluminium, mais d'autres industries prennent une place grandissante. Le secteur est tourné vers l'exportation, étant donné l'exiguïté du marché intérieur. Les exportations de produits manufacturés ont fortement progressé durant la période considérée, et le développement de nouvelles capacités de fusion de l'aluminium a généré des apports massifs d'investissements étrangers directs. Une particularité de la période considérée a été la croissance des ventes, y compris à l'exportation, de produits médicaux et médicamenteux.

26. Le secteur des services est d'une importance croissante pour l'Islande, puisqu'il représentait environ 80 pour cent du PIB en 2004. Cette expansion est attribuable en grande partie aux services financiers, à l'immobilier, aux services de location et aux services fournis aux entreprises. Dans le cadre de l'AGCS, l'Islande a pris des engagements sectoriels pour neuf des 12 secteurs compris dans la classification des

services. Elle a également signé le quatrième Protocole sur les télécommunications de base et le cinquième Protocole sur les services financiers. L'Islande a, dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, présenté une offre conditionnelle initiale et une offre révisée au titre de l'AGCS.

27. Le secteur des télécommunications a subi d'importantes transformations durant la période considérée. Les nouveaux textes législatifs requis par les engagements de l'Islande au regard de l'EEE avaient pour objet d'instaurer un environnement plus libéral et plus concurrentiel. De plus, suite aux engagements pris par l'Islande dans le cadre de l'OMC, un règlement a été pris qui confirme le droit des sociétés établies dans les pays Membres de l'OMC d'offrir des services de télécommunication en Islande. Les autres changements sont la séparation des services postaux et des services téléphoniques et la privatisation de Iceland Telecom, qui a été vendue à un consortium d'investisseurs essentiellement islandais.

28. La structure actuelle du secteur des services financiers est le résultat des privatisations et des nombreux regroupements opérés entre 1998 et 2003. Un fonds d'État (le Fonds de financement du logement) demeure la plus importante institution du système financier. Une succursale de banque étrangère exerce des activités en Islande, mais les banques étrangères n'ont pas de filiales ni de bureaux de représentation en Islande. En revanche, les banques islandaises ont fait d'importantes acquisitions à l'étranger. Le marché islandais de l'assurance se caractérise par un niveau relativement élevé de concentration. La législation sur les services financiers a été profondément remaniée depuis le dernier examen. Les marchés islandais de la banque et de l'assurance sont largement ouverts à la participation étrangère, encore que le traitement conféré aux entreprises étrangères diffère notablement selon que l'entreprise considérée est ou non agréée dans un État de l'EEE.

29. En raison de la position géographique de l'Islande et de sa dépendance à l'égard du commerce international, le transport maritime et le transport aérien jouent un rôle important dans son économie. L'industrie islandaise de l'aviation civile est soumise aux lois de l'EEE sur la concurrence, et une affaire a été portée devant la Cour de l'AELE durant la période considérée. La propriété étrangère de sociétés islandaises s'occupant de transport aérien ne peut pas dépasser 49 pour cent, encore que cette limite ne s'applique pas aux nationaux des pays membres de l'EEE, qui bénéficient du traitement national. Aucune entreprise ne peut non plus obtenir une licence d'exploitation à moins qu'elle ne soit effectivement contrôlée par des nationaux de pays membres de l'EEE. L'Islande a signé ou est en voie de conclure plusieurs accords bilatéraux de transport aérien, dont la plupart sont des accords "ciel ouvert".

30. En pratique, tous les mouvements de marchandises vers ou depuis l'Islande se font par voie maritime. Les coûts sont élevés en raison de l'éloignement, de la faible concurrence et des petites quantités transportées. Il n'y a pas de limites à la propriété privée ou étrangère de ports, mais tous les ports appartiennent actuellement à la collectivité où ils sont situés. L'Islande est l'un des quelques Membres de l'OMC à avoir demandé que son offre faite au cours des négociations de l'OMC sur les services de transport maritime, qui ont été suspendues puis ont repris, devienne partie intégrante de sa Liste d'engagements spécifiques de l'AGCS. Elle est aussi le seul Membre de l'OMC à avoir pris un engagement spécifique concernant le cabotage.